



Centre d'étude et d'action  
sociale de la Mayenne  
(CÉAS)

6 rue de la Providence  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 11 février 2011

N° 396

## Gens du voyage

### Des propositions attendues pour le 1<sup>er</sup> avril

Même la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) le dit : les gens du voyage font l'objet d'obligations qui relèvent d'un traitement discriminatoire. Entre autres, la loi du 3 janvier 1969, concernant les « personnes circulant en France sans domicile ni résidence », rend obligatoire le choix d'une commune de rattachement et impose aux gens du voyage non seulement d'être munis d'un titre de circulation, mais aussi de le faire viser régulièrement par les autorités.

L'Assemblée nationale a rejeté une proposition de loi socialiste, mais le message semble néanmoins entendu. Constituée fin 2009 et présidée par le député (UMP) Didier



Quentin, une mission d'information sur la législation relative aux gens du voyage doit rendre son rapport en mars 2011. En outre, le Premier ministre a demandé au sénateur (UMP) Pierre Hérisson, président de la Commission nationale consultative des gens du voyage, de lui remettre, d'ici au 1<sup>e</sup> avril prochain, des propositions concrètes en vue de moderniser le régime juridique des gens du voyage.

## Culture

### Atmosphères 53 organise un stage d'initiation au cinéma et à l'audiovisuel



Pour la toute première fois, l'association Atmosphères 53 propose un stage d'initiation pour sensibiliser adultes et jeunes amateurs à l'image. Pendant une semaine, des équipes de sept personnes mettront en pratique études théoriques et manipulation du matériel pour perfectionner leurs capacités d'analyse des images, en apprenant comment on crée, comment on pense les images, pour réaliser un court-métrage. Les films seront diffusés au cinéma Le Vox de Mayenne lors d'une séance spéciale le dimanche.

Le stage « adulte » coûte 200 euros et aura lieu du lundi 21 au dimanche 27 février. Pour les jeunes, ce sera la semaine suivante, du lundi 28 février au dimanche 6 mars, pour un coût de 100 euros.

Renseignements :

Grégory Morin, tél. 02 43 04 20 46  
mél. gregory.morin@atmospheres53.org.

# Insertion

## Expérimentation d'un dispositif : le Revenu contractualisé d'autonomie

Face à la précarité vécue par de nombreux jeunes de moins de 25 ans, le Gouvernement met en place, dans le cadre du plan Agir pour la jeunesse, une expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie, à destination d'environ 5 000 jeunes. Cela consiste à assurer des ressources mensuelles sécurisées afin d'éviter les ruptures de parcours.

Marc-Philippe Daubresse, ancien ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, avait annoncé cette mesure en septembre. Un décret paru au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> février 2011 fixe les modalités. Cette expérimentation a pour vocation de mesurer les effets d'un revenu garanti dans le parcours d'insertion d'un jeune.

### Le public « cible »

Deux types de publics sont concernés par cette expérimentation, selon *TSA-quotidien* du 2 février 2011 :

- Les jeunes de 18 à 22 ans peu qualifiés confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. Ce sont les jeunes éligibles au Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Ils seront suivis par la Mission locale.
- Les jeunes de 18 à 23 ans, diplômés (niveau minimum licence), à la recherche d'un emploi, inscrits à Pôle emploi depuis plus de six mois et ne pouvant bénéficier d'aucune indemnisation liée au travail. Ils bénéficieront d'un accompagnement par Pôle emploi.

Le contrat est établi pour une durée de deux ans.

### Une allocation de 250 euros dégressive...

Le montant de l'allocation varie en fonction des ressources de la personne, avec un plafond de 250 euros la

première année du contrat. La deuxième année, le montant diminue par paliers, chaque trimestre (240 euros le premier trimestre, puis 180 euros, 120 euros, 60 euros).

L'allocation est versée mensuellement et réévaluée les mois où le jeune perçoit un revenu, un salaire par exemple. « *L'allocation est cumulable avec toute autre allocation, à l'exception du Revenu de solidarité active et des indemnités de service civique* », précise *TSA-quotidien*.

Après l'instauration du RSA-jeunes, aux conditions d'accès restrictives, ce Revenu contractualisé d'autonomie pourrait toucher un nombre plus important de jeunes. Reste le montant de l'aide qui interroge : la somme mensuelle de 250 euros pendant un an (dégressive la deuxième année) permettra-t-elle un accès durable à l'autonomie ?

#### Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le CIVIS concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix-huit derniers mois. Le CIVIS implique un accompagnement approfondi (aide à la recherche d'emploi, actions de formation), complété par une allocation, versée mensuellement, en fonction des besoins, dans la limite de 1 800 euros par an. À titre d'exemple, la Mission locale de la Mayenne a signé 583 contrats CIVIS de janvier à octobre 2010.

#### Autre porte vers le milieu professionnel pour les moins de 25 ans : le service civique

Le service civique s'adresse aux 16-25 ans qui souhaitent s'investir dans une mission d'intérêt général au sein d'une association ou d'une collectivité, pour une durée de six à douze mois. Une indemnité mensuelle de 442 euros est versée au jeune par l'État, complétée de cent euros versés par la structure d'accueil. La durée hebdomadaire de la mission est d'au moins 24 heures. Le CÉAS, par exemple, accueille une volontaire de 20 ans, étudiante, sur une mission d'activité journalistique (interviews, écriture d'articles...) portant sur l'action locale mayennaise.

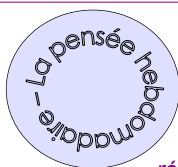
## À vos agendas

### Le 15 février à Mayenne : Quelle psychiatrie pour demain ?

Le mardi 15 février, à 20 h 30, salle de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, à Mayenne, l'association Regards Cliniques organise une conférence sur le thème : « Quelle psychiatrie demain ? », avec la participation de Pierre Delion, professeur de pédopsychiatrie à la faculté de médecine de Lille, psychanalyste, responsable du service de pédopsychiatrie au CHRU de Lille.

Tarif : 10 euros pour les non adhérents (demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi). L'adhésion (25 euros) donne droit aux quatre conférences annuelles gratuitement.

Renseignements : tél. 02 43 08 22 51, mél. regardscliniques53@yahoo.fr, blog : <http://regardclinique53.over-blog.fr>



« La stigmatisation des populations marginales, sous couvert de " réalisme ", défait le tissu des valeurs dont s'honore la France. Non seulement une grande partie des gens du voyage est française, et doit à ce titre être considérée avec les mêmes égards que le reste de la population, mais les mesures annoncées – qui commenceront par le volet répressif, plus simple à mettre en œuvre que les dispositions propres à faciliter leur intégration – sont de nature à accroître leur précarité et à créer de la désespérance. À semer ainsi le vent, nous récolterons la tempête ».

Jean-François Bouthors, « La France et ses valeurs » (Point de vue), *Ouest-France* du 3 août 2010.